

## PREAVIS DU BUREAU DU CONSEIL

### TARIFS COMMUNAUX POUR LA LEGISLATURE 2016-2021

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme vous le rappelle le préavis municipal No 75/2006, les tarifs communaux sont revus une fois par législature, au moins. La dernière décision de modification des tarifs appliqués aujourd'hui date de décembre 2010.

Afin de prendre en compte l'adhésion de notre commune à l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours (SDIS), préavis municipal No 30/2013, le bureau du Conseil vous soumet donc une proposition concernant les tarifs communaux et éventuels tarifs intercommunaux, soit (en CHF) :

	Actuel	Proposé
<b><u>Conseil communal :</u></b>		
- Président	1300.-	1300.-
- Secrétaire	1600.-	1600.-
- Heures de bureau	30.-	30.-
- Scrutateurs / h	25.-	25.-
- Commissions – séance	60.-	60.-
- Conseillers – séance	15.-	15.-
- Associations intercommunales – séance	30.-	30.-
- Associations intercommunales – commission	60.-	60.-
<b><u>Auxiliaires</u></b>		
- Travaux divers / h	25.-	25.-

Quelques remarques s'imposent :

- il est proposé de ne pas modifier la tarification de base pour la législature 2016-2021.
- le tarif « pompier » a disparu de la tarification communale. Il est aujourd'hui du ressort du SDIS.

Le Bureau du Conseil communal vous demande d'approuver les tarifs communaux pour la législature 2016-2021 comme proposés ci-dessus.

Au nom du Bureau du Conseil Communal

Le Président

Jean-René Lepezzel



La secrétaire :

Lilly Steimer